

Coronavirus et prolongation des droits au chômage

À quelles conditions ?

- Bénéficier de l'une de ces allocations



ARE

L'allocation d'aide au retour à l'emploi

ASS

L'allocation de solidarité spécifique

APS et ASD

Les allocations de solidarité spectacle

- Arriver en fin de droits



Entre le 12 mars et le 31 mai 2020

Combien de jours supplémentaires ?



Date de fin des droits

entre le
12 mars
et le
31 mars 2020



Jours calendaires

+ 91
jours

entre le
1^{er} avril
et le
30 avril 2020

+ 60
jours

entre le
1^{er} mai
et le
31 mai 2020

+ 30
jours

Exemples



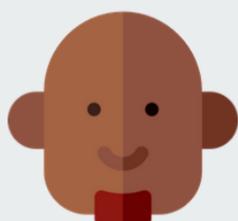
Fin des droits
au chômage
le 16 mai



+ 30 jours
supplémentaires
d'indemnisation



Prolongation des
droits jusqu'au
15 juin



Fin des droits
au chômage
le 16 mai



+ 30 jours
supplémentaires
d'indemnisation



Arrêt maladie
4 jours



Prolongation
des droits
jusqu'au
19 juin